

Conciliateur de justice

Sa mission est de faciliter le règlement des conflits en matière civile.

En bref

Le rôle du conciliateur de justice consiste à trouver une solution à l'amiable entre deux personnes lors de litiges de moins de 10 000 €. Il cherche avant tout à trouver un accord équilibré et équitable entre les parties en conflit.

Les domaines d'intervention du conciliateur de justice sont détaillés sur service-public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>)

Pour qui ?

Les particuliers qui souhaitent régler un litige.

La démarche

Les permanences du conciliateur ont lieu deux mercredis matin par mois de 9h à 12h à l'Hôtel de ville.

Elles sont accessibles uniquement sur rendez-vous, au 02 28 25 20 35.

Contact

Hôtel de ville
2 rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 20 35